ID: 084-258402346-20191219-2019CS71-DE

aπiche le



Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 71** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

<u>Objet</u>: TRANSPORT DE CLASSE DE LYCEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 100 DU PLAN CLIMAT DE LA REGION – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

Messieurs Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Jacqueline COMBE à Valérie DELONETTE Christiane NAJI à Grigori GERMAIN Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES Mireille BOR à Gaëlle LETERRON Paule DAPRES à Alain DEILLE

Messieurs

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME Félix BOREL à Catherine SERRA Michel GASPARIN à Anne-Marie CHEREZY André BERGER à Geneviève JEAN Christian AUTARD à Yolande PRIMO Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO Pierre BENAS à Pierre FISHER Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🚮 • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 14/01/2020 Reçu en préfecture le 14/01/2020 Affiché le

ID: 084-258402346-20191219-2019CS71-DE

Gilles MOYNE à Claire ARAGONES Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés:

Mesdames Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

Messieurs Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment l'objectif D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable";

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils Départementaux des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant la mesure 100 du Plan Climat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur;

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des lycéens du territoire régional ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'une aide financière affectée aux transports des classes de lycée ;

APPROUVE le plan de financement associé

Dépenses (en euros /TTC)		Recettes (en euros /TTC)	
Financement des déplacements/transports de 26 à 30 classes	14 000,00	Conseil Régional	14 000.00
TOTAL	14 000,00	TOTAL	14 00,00

- AUTORISE la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional pour les montants correspondant au plan de financement ci-dessus;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Dominique SANTONI